

En partenariat avec











PRÉSENTATION

L'Unsfa - L'Union des Architectes - est la première organisation représentative des architectes qui rassemble de nombreux syndicats locaux répartis sur l'ensemble du territoire.

Elle a pour vocation de valoriser et de promouvoir le rôle des architectes, de défendre leurs intérêts, de participer à l'évolution de notre métier et s'implique concrètement sur les grands enjeux et l'avenir de notre profession.

PARTENARIAT AVEC L'USH __

Le Prix d'Architecture du Projet Citoyen est en partenariat avec l'Union sociale pour l'habitat (USH), avec le soutien de Qualibat et Qualitel. Un Prix ouvert aux organismes Hlm avec deux catégories : construction neuve & réhabilitation.

Cette démarche a semblé particulièrement pertinente à l'Union sociale pour l'habitat pour les organismes Hlm qui construisent pour leurs habitants dans un souci de qualité d'usage et de durabilité. Elle s'est ainsi associée à l'Unsfa pour organiser une déclinaison Hlm du Prix d'Architecture du Projet Citoyen.

La manière d'associer les habitants pouvant prendre différentes formes selon les projets, les prix valoriseront le suivi de ce partenariat dans le développement du projet, ainsi que la prise en compte des enjeux environnementaux, la qualité architecturale et la qualité de la réalisation.

PRÉAMBULE ___

L'architecture est d'intérêt public. Autrement dit, l'architecture est utile à la société et nécessaire à la vie civile, c'est pour cela que le projet d'architecture est un acte citoyen.

Le projet architectural est le résultat d'un travail expérimenté en commun, d'une démocratie directe et participative, où chaque partie a un rôle à jouer pleinement. La démocratie participative ne se décrète pas, elle se dessine au jour le jour, ensemble. Elle nécessite un temps de parole, un temps pour se documenter, comprendre, expertiser, argumenter, imaginer, discuter.

Avec le Prix d'Architecture du Projet Citoyen, l'Unsfa honore conjointement, sous le haut parrainage du Ministère de la Culture, les acteurs d'un parcours qui a conduit à une véritable co-production d'un projet original où les habitants et usagers ont participé activement à l'opération, où le maître d'ouvrage a su rassembler toutes les énergies et l'architecte intégrer toute cette dynamique dans la conception de son projet.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets retenus à concourir sont représentatifs concertation entre maître (collectivité, bailleur, maître d'ouvrage privé, comité de quartiers, association), maître d'usage (utilisateur, habitant, résident) et maître d'œuvre (représenté par l'architecte avec l'appui éventuel de partenaires, tels que paysagiste, urbaniste, scénographe).

L'opération primée associe à la démarche de concertation la prise en compte de l'expression et de la qualité architecturale. Ainsi, les projets issus de concours ne peuvent pas entrer dans cette catégorie puisque le programme doit être totalement défini avant le lancement du Prix.

À contrario, tous les projets de constructions neuves, d'extensions et d'interventions lourdes sur existant, dont le programme a été élaboré en totalité ou partiellement avec le maître d'ouvrage et l'usager. sont retenus.



@ Arthur Corgie



RETOUR SUR L'ÉDITION 2023

Chaque année, le Prix du Projet Citoyen récompense les acteurs d'une véritable démarche de coproduction où les habitants et usagers ont participé activement à l'opération, où le maître d'ouvrage a su rassembler toutes les énergies et l'architecte intégrer toute cette dynamique dans la conception de son projet.

Les projets retenus à concourir sont représentatifs d'une concertation entre maître d'ouvrage (collectivité, maître d'ouvrage privé, comité de quartiers, association), maître d'usage (utilisateur, habitant, résident) et maître d'oeuvræe (représenté par l'architecte avec l'appui éventuel de partenaires, tels que paysagiste, urbaniste, scénographe).

La délibération pour la catégorie générale a eu lieu le jeudi 7 septembre à Paris et le prix a été remis à l'occasion du Congrès des Architectes le 19 octobre 2023 à Avignon.

Pour la catégorie HLM, elle a été remis à l'occasion du 83e congrès HLM le 04 octobre 2023 à Nantes.

Ce prix, décerné à des maîtres d'ouvrage, des locataires et des architectes, est l'occasion de récompenser des projets d'habitat qui offrent une grande qualité de vie.



© Arthur Corgier

COMPOSITION DU JURY

Marine CANTÉ, présidente du Jury CALC Architecture, Lauréat de l'Édition 2022

Odile BOUSQUET

Chargée de mission au bureau des professions de la maîtrise d'œuvre et de la commande architecturale, Ministère de la Culture

Fanny GONZALEZ

Urbaniste Designer, Réseau AMU France (Assistance Maîtrise d'Usage)

Pauline POLGAR

Directrice des Rédactions, Groupe Batiactu

Laure-Anne GEOFFROY - DUPREZ Présidente de l'Unsfa

Jean Michel WOULKOFF Président de l'Unsfa 2019 -2023

Marie-Françoise MANIÈRE Présidente d'Honneur de l'Unsfa

LAURÉAT 2023 CATÉGORIE GÉNÉRALE

Projet « Requalification et extension des espaces d'Emmaüs Angers - Saint-Jean-de-Linières »



Maître d'œuvre
Terrien Architectes

Maître d'ouvrage Emmaüs France, Angers

Maître d'usage-citoyen **Association Emmaüs Angers**

© Arthur Corgier

Le projet consistait à améliorer le confort de la communauté et des bénévoles en créant une nouvelle salle à manger de 140 m2, en aménageant de nouveaux ateliers de tris isolés et chauffés en hiver de 1100m2, à créer une nouvelle salle de vente de 1200 m2.

Le projet s'est donné pour objectif de répondre avec précision aux besoin des futurs usagers en les intégrant au processus de conception, tout en réduisant autant que possible sa consommation de ressources via le réemploi de matériaux et l'usage d'isolants biosourcés et recyclés.



MENTIONS SPÉCIALES DU JURY CATÉGORIE GÉNÉRALE

Projet « La canopée : logements et résidence intergénérationnelle »

L'objectif de la Canopée est de conjuguer les ambitions techniques et esthétiques liées au terrain et d'identifier les différents moyens de favoriser les échanges au sein de la résidence, afin de proposer une opération de logements abordables, durables et de haute qualité architecturale.

Le projet a été réalisé principalement par des entreprises locales, en matériaux biosourcés : un système constructif en filière sèche et des éléments préfabriqués permettant un assemblage rapide et un chantier en site occupé à faibles nuisances.

Maître d'œuvre LIEUX F.AU.VES

Maître d'ouvrage Habitée SCIC SAS

Maître d'usage-citoyen

Mairie de Bassens





© Renaud Arauc

Projet « Tiers-Lieux Université Paris 8 »



Le campus de l'Université Paris 8 regorge d'espaces intermédiaires qui ne demandent qu'à être habités! C'est de ce constat qu'émerge l'idée d'aménager des «tiers-lieux» qui viendront proposer de nouveaux usages aux étudiants, aux enseignants et au personnel.

Le projet a été mené avec un groupe d'usagers regroupant étudiants, agents, enseignants afin de définir au mieux collectivement les futurs aménagements. A raison de trois espaces par année, et sur trois ans, Lao architecture a animé les ateliers de programmation et de co-conception avec les usagers, développé le projet technique et assuré le suivi du chantier.



Maître d'oeuvre Lao architecture

Maître d'ouvrage Université Paris 8

Maître d'usage-citoyen Représententante du groupe d'étudiants

© Lao architecture

Projet « Aménagement participatif de la cour de l'école Jules Ferry »

Le projet vise à rendre la cour adaptée aux différents besoins et au changement climatique en mettant le plus possible les usagers à contribution. La cour est entièrement désimperméabilisée et elle se trouve greffée d'un préau et d'une rampe PMR.

L'ensemble de ce projet d'aménagement cherche à offrir une meilleure gestion des eaux pluviales en favorisant l'infiltration ainsi qu'une construction s'appuyant sur une démarche forte de réemploi.

Maître d'œuvre
Bagard & Luron
Architectes

Maître d'ouvrage Ville de Malzeville

Maître d'usage-citoyen **Ecole Jules Ferry**





© Agence Bagard & Luron

LAURÉAT 2023 CATÉGORIE HLM

Projet « ENSEMBLE LEMAITRE-RIGOLES »

L'ensemble Lemaître-Rigoles se compose de huit tours R+9 construites entre 1973 et 1974 et d'une barre R+14 construite en 1971. C'est dans ce contexte, que l'opération a pour objet la réhabilitation de cet ensemble immobilier de 735 logements sociaux et la requalification de ses espaces extérieurs dont les objectifs sont les suivants: 1. amélioration du confort et diminution de la consommation énergétique dans les logements | 2. amélioration de l'accessibilité aux handicapées / 3. sécurisation / 4. amélioration de l'agrément des espaces extérieurs / 5. optimisation des locaux d'activité

Maître d'œuvre Nomade architectes

Maître d'ouvrage **PARIS HABITAT**

Maître d'usage-citoyen
PARIS HABITAT







Augusto Da Silva

MENTION SPÉCIALE DU JURY CATÉGORIE HLM

Projet Eco-campus, en milieu rural, pour des étudiants en agronomie

Dans la commune rurale de Lasbordes, cet Eco-campus a été réalisé par le bailleur social Alogéa pour loger les étudiants de l'école supérieure de La Raque. Tous les usagers ont été impliqués dès la conception avec un suivi post livraison de deux ans. Cet Eco-campus à énergie positive, en matériaux biosourcés, anticipe les modifications et la déconstruction des logements. Le recours à la filière sèche et au réemploi a pour but de réaliser un projet frugal, bas carbone et de développer l'économie circulaire locale. L'implication de l'écologue joue un rôle majeur dans la création d'habitats fonctionnels pour la faune et la flore.

Maître d'œuvre Seuil Architecture

Maître d'ouvrage **ALOGEA**

Maître d'usage-citoyen **Ecole supérieure La Raque**





© Origin creative

© Alogea



CANDIDATURE 2024

Inscription et présentation du Prix: unsfa.fr

Date limite de candidature: Vendredi 23 août 2024

Renseignement: ppc@unsfa.com